



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 6 mai 2004 — N° 69

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 47 Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et la Loi concernant la taxe sur les carburants

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Séguin, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 janvier 2004.

(Dépôt n° 855-20040506)

M. Marcoux, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de l'Agence métropolitaine de transport, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2003.

(Dépôt n° 856-20040506)

6 mai 2004

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 578 citoyens et citoyennes de la circonscription de Taschereau, concernant le financement du Centre Famille Haute-Ville, à Québec.

(Dépôt n° 857-20040506)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, dépose :

Un tableau de la Régie de l'énergie, en date du 30 avril 2004, concernant le prix de l'essence ordinaire sans plomb et du diesel.

(Dépôt n° 858-20040506)

Motions sans préavis

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la santé mentale.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée, mais le débat sur cette motion est reporté à une séance ultérieure.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Landry, chef de l'opposition officielle, M. Séguin, ministre des Finances, et M. Dumont (Rivière-du-Loup) proposent conjointement :

6 mai 2004

QUE l'Assemblée nationale appuie le gouvernement du Québec dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral visant à transférer au Québec les sommes provenant de la taxe sur les produits et services (TPS).

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

À la demande de M. le Président, M. Dumont (Rivière-du-Loup) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture, afin de procéder à l'étude de l'élément 2 du programme 3 des crédits budgétaires du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et à l'étude du programme 3 des crédits budgétaires du ministère de la Culture et des Communications ;
- la Commission des affaires sociales, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude de l'élément 3 du programme 1 des crédits budgétaires du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Transports ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère du Travail et d'entreprendre l'étude des éléments 1, 2, 4, 5 et 6 du programme 1 des crédits budgétaires du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude du programme 4 des crédits budgétaires du ministère du Conseil exécutif.

6 mai 2004

Motions sans préavis

M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la police qui se tiendra du 9 au 15 mai 2004.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Moreau (Marguerite-D'Youville) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 34^e Marche 2/3 qui se déroulera demain, le 7 mai, dans les rues de Montréal, sous le thème *L'action citoyenne*.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bouchard (Vachon) et M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la dignité des personnes assistées sociales.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

6 mai 2004

À 15 h 31, conformément à l'article 282 du Règlement, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 11 mai 2004, à 14 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET